

COMMUNE DE TAGSDORF

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 AVRIL 2026 à 20H

Date de la convocation : 20 avril 2026

En fonction : 11 Sous la présidence de Mme Béatrice HANSER, Maire

Présents : 11 M. Alexandre OTT, Mme Christelle OTT-DIETSCH adjoints,
Mmes Corinne PFLIEGER, Aline BOEGLIN, Barbara PORFIRIO,
MM. Didier FORESTI, Vincent WIRTH, Steve OTT, Cédric KOENIG,
Anthony FOLZER.

Excusés
avec pouvoir : 0

Secrétaire de séance

Le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nadia DOLECZIK, secrétaire de mairie.

Le maire précise que le point V relatif à l'amortissement de la participation versée pour le bassin de rétention est reporté au prochain conseil municipal, en raison d'éléments manquants.

POINT I ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 à l'unanimité des membres présents.

POINT II DECISION PRISE PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (2026-22)

En application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de la décision prise sur le fondement de la délégation qu'il a consentie au Maire par délibération du 20 mars 2026 en vertu de l'article L. 2122-22 du même code.

Décision prise en application du point n°4 de la délégation permanente de pouvoirs :

N° de la décision	Désignation	Attributaire	Montant	Date
2026-2	Travaux de voirie rue de la Vallée	EUROVIA	16 140 HT 19 368 TTC	30.03.2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- décide de prendre connaissance de l'acte pris par le Maire.

POINT III LE POINT SUR LE SUIVI DES AFFAIRES TERMINEES, EN COURS, A VENIR

3.1 Travaux rue de la Vallée

Les travaux d'enrobés réalisés par EUROVIA pour la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) étaient initialement prévus pendant les vacances de printemps, afin de tenir compte de la circulation du bus scolaire.

Parallèlement, les travaux communaux, notamment la reprise des bordures, devaient être effectués au même moment. Toutefois, malgré les engagements pris, la société EUROVIA n'a pas été en mesure d'intervenir durant les vacances d'avril. En conséquence, l'ensemble des travaux est reporté aux prochaines vacances d'été.

3.2 Restauration du clocher et travaux d'entretien de la toiture

La restauration du clocher de l'église est terminée. Le solde, d'un montant de 40 740 € TTC (pour un marché total de 58 200 €), a été réglé le 19 mars 2026.

Le versement de la subvention auprès de la Région Grand Est sera prochainement demandée. Par ailleurs, les titres relatifs à la participation des communes de Heiwiller et Schwoben, ainsi que du conseil de fabrique, seront émis conformément au plan de financement établi.

Après récupération de la TVA, le reste à charge pour la commune de Tagsdorf s'élèvera à 13 652 €.

3.3 Aire de jeux

A. Remplacement des sols

Les travaux de remplacement des sols de l'aire de jeux sont terminés. La facture d'un montant de 27 588 € TTC a été réglée le 10 avril 2026.

La demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), déposée auprès de la préfecture le 22 décembre 2025, est en cours d'instruction. Elle sera examinée lors de la commission départementale des élus prévue en mai prochain.

B. Dégradations

Des dégradations ont été constatées sur l'aire de jeux. Afin de garantir la sécurité des usagers, la structure aérienne a été démontée.

Un devis a été sollicité auprès de la société Pontiggia pour le remplacement des poutres transversales, pour un montant de 3 132 € TTC. Ce coût étant jugé trop élevé, un second devis portant uniquement sur la fourniture du matériel a été demandé. Compte tenu du montant, les travaux de maintenance la maintenance seront effectuée par nos soins.

3.4 Travaux rue de Belfort

Le maire rappelle que ENEDIS a prévu le remplacement du transformateur rue de Belfort. La commune de Tagsdorf profite de cette intervention pour remplacer et déplacer l'armoire d'éclairage public attenante, afin d'harmoniser l'ensemble des installations. Le coût de cette opération s'élève à 2 939,59 €.

Ces travaux sont actuellement en attente. La première partie des travaux ont été réalisés par l'entreprise Lignes et Réseaux de l'Est de Illfurth. Il reste à déplacer le transformateur. Il était clairement précisé et encore rappelé par l'adjoint OTT Alexandre que l'intervention doit avoir lieu un lundi en raison de l'ouverture des commerces (Boulangers et restaurateurs).

POINT IV ETUDE DE DIAGNOSTIC POUR LA MISE AUX NORMES DE LA SALLE COMMUNALE (2026-23)

Le maire propose de lancer une consultation de bureaux d'études afin d'identifier précisément les travaux nécessaires à la mise aux normes de l'ancien club house, devenu communale.

Cette étude fait suite à l'investissement récent de 95 000 € réalisé par la commune pour sécuriser le bâtiment (notamment toiture et murs extérieurs) ainsi qu'au constat établi par le conseil municipal lors de sa séance du 6 octobre, mettant en évidence une capacité d'accueil du public fortement limitée au regard de la réglementation en vigueur.

La réalisation d'un diagnostic complet (sécurité, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, installations techniques, etc.) permettra au conseil municipal de disposer des éléments nécessaires pour se prononcer sur l'avenir de ce bâtiment.

Les crédits nécessaires sont portés au budget 2026 dans l'opération n° 24 «Rénovation Salle communale ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le principe de la réalisation d'une étude de diagnostic pour la mise aux normes de la salle communale ;
- **autorise** le maire à lancer la consultation de bureaux d'études ;
- **autorise** l'inscription des crédits nécessaires au budget 2026

- **autorise** le maire à signer tout document afférent à cette consultation.

POINT V AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE POUR LE BASSIN DE RETENTION

POINT REPORTE AU PROCHAIN CM

POINT VI CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCUEIL DES ELEVES DES CLASSES ELEMENTAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2026/2027 (2026-24)

Depuis la rentrée scolaire de 2020, les communes d'Emlingen, Heiwiler, Obermorschwiller, Schwoben, Tagsdorf et Wittersdorf adoptent une convention annuelle pour optimiser l'accueil des élèves dans les écoles élémentaires d'Obermorschwiller, Tagsdorf et Wittersdorf.

Les conseils municipaux sont invités à reconduire cette convention pour l'année scolaire 2026-2027.

Pour la rentrée de 2026, les effectifs prévisionnels des écoles élémentaires sont les suivants :

- A Obermorschwiller :
CP de toutes les communes, soit 11 élèves
Grande Section d'Obermorschwiller et de Tagsdorf-Schwoben-Heiwiler : 6 élèves
- A Tagsdorf :
CE1 et CE2 d'Obermorschwiller et de Tagsdorf-Schwoben-Heiwiler, soit 21 écoliers
CM1 et CM2 des mêmes communes, soit 24 écoliers
- A Wittersdorf :
CE1 et CE2 de Wittersdorf, Obermorschwiller et d'Emlingen, soit 23 écoliers
CM1 et CM2 de Wittersdorf et d'Emlingen, soit 17 écoliers

45 enfants des 6 communes sont prévus à la maternelle d'Emlingen.

Ces effectifs ne sont pas définitifs. Nous restons dans l'attente des récentes modifications et répartition des effectifs.

Les horaires et le ramassage scolaire seront reconduits.

Chaque commune continuera à assurer le fonctionnement de son école primaire.

La participation de Tagsdorf au budget 2026 du Syndicat scolaire d'Emlingen est de 22 045 euros (20 847 euros en 2025).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention entre les communes d'Emlingen, Heiwiler, Obermorschwiller, Schwoben, Tagsdorf et Wittersdorf concernant l'accueil des élèves des classes élémentaires pour l'année scolaire 2026/2027 ;
- d'autoriser le maire à signer la convention et tout document en application de celle-ci.

Annexe : 1 convention

POINT VII INFORMATIONS OBLIGATOIRES DU CONSEIL MUNICIPAL AVANT LE VOTE DU BUDGET (2026-25)

1. Pour l'année 2025, Mme Madeleine GOETZ, maire de Tagsdorf a perçu les seules indemnités brutes de maire, à savoir 8 385 euros.

M. Richard VONAU, adjoint unique a perçu les seules indemnités brutes d'adjoint, à savoir 3 255 euros.

2. Formation :

Un crédit de 700 euros, partiellement utilisé, a été porté au compte 65315 du budget de 2025. Un montant de 1 000 € est porté au budget de 2026.

POINT VIII VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX (2026-26)

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le maire propose de ne pas augmenter les taux.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

1. de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - taxe d'habitation : 19,47 % (reconduction)
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,39 % (reconduction)
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 88,10 % (reconduction)
2. de prendre acte que les produits de référence sont les suivants :

- taxe d'habitation : 1 674 €
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 87 703 €
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 11 365 €
soit un total de 100 742 €
3. de prendre acte que les allocations compensatrices sont de 1 945 €, que l'effet du coefficient correcteur est de 50 834 € et le prélèvement au titre du FNGIR est de 5 764 €.
D'où le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026 de 147 757 € (147 581 € en 2025)
4. de charger le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

POINT IX ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 (2026-27)

Le maire présente le projet de budget primitif 2026, après avoir précisé que :

- Le compte administratif de 2025 a été approuvé par la délibération 2026-2 du 24 février 2026
- Le projet de budget prend en compte la délibération du même jour « Affectation des résultats »
- Le budget de Tagsdorf comporte la totalité des dépenses courantes pour le fonctionnement de l'école et l'entretien des bâtiments intercommunaux, avec en contrepartie un remboursement de Heiwiller et de Schwoben. Ce remboursement est trimestriel. La répartition des charges entre les 3 communes est actuellement de 43 % pour Tagsdorf, 33 % pour Schwoben et 24 % pour Heiwiller.
Cette répartition est faite selon le dernier recensement de la population.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget 2026 en équilibre réel à 509 433,46 euros et qui se présente comme suit :

A. La répartition du budget par section est la suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	357 364,77	357 364,77
INVESTISSEMENT	152 068,69	152 068,69
TOTAL	509 433,46	509 433,46

Le taux de fongibilité des dépenses de fonctionnement et d'investissement est fixé à 7,5 %.

Le maire explique que la fongibilité est l'autorisation donnée au Maire de modifier l'affectation de certaines sommes entre différents postes de dépenses (chapitres) sans avoir à solliciter un nouveau vote du conseil municipal pour chaque ajustement mineur, ceci dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (Fonctionnement et Investissement).

B. Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Excédent de fonctionnement Reporté (c/R002)	96 591,77
Fiscalité directe locale	153 897,00
Dotations et compensations de l'Etat, participations	88 570,00
Impôts et taxes	11 800,00
Produits des services (chasse, locations...)	5 850,00
FCTVA 2025 / 2026	4 000,00

C. Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Charges à caractère général (*)	206 970,77
Charges de personnels et frais assimilés(**)	68 100,00
Autres charges de gestion courante (***)	61 830
Virement à la section d'investissement	8 766
Dépenses imprévues	2 000
Intérêts sur les emprunts	1 000

(*) Dont entretien et réparations Voiries 118 320,77

(**) Dont agents techniques de la CCS 16 000

(***) Dont :

- Syndicat pour les affaires scolaires d'Emlingen 22 045

- Fonctionnement SIVU et Allocation de vétérance des Sapeurs-Pompiers 4 859

D. Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

Excédent de fonctionnement 2025 capitalisé (c/1068)	72 020,69
FCTVA 2025/2026	24 000
Restauration du clocher :	
Participation Heiwiller et Schwoben	18 103
Participation Conseil de Fabrique	6 745
Subvention Region	10 000
Taxe d'aménagement	7 500
Virement de la section de fonctionnement 2026	8 766

E. Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes :

Remboursement du capital des emprunts	20 200
Restauration du clocher solde (en RAR)	40 740
Réfection aire de jeux (en RAR)	28 000
Rénovation / Etudes Salle Communale	23 000
Vidéosurveillance (caméra supplémentaire)	2 000
Déficit d'investissement reporté	38 128,69

F. Les subventions votées pour les associations sont les suivantes :

Amicale des Sapeurs-Pompiers du Bas-Thalbach	200
Association de Pêche et de Pisciculture de Schwoben Tagsdorf	200
Chorale Sainte Cécile	200
Association Sports et Loisirs de Tagsdorf	200
Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées	80
Banque alimentaire du Haut-Rhin	80
Caritas Secours Catholique	80
Croix Rouge d'Altkirch	80
Ligue haut-rhinoise contre le cancer	80
« Mieux Vivre à Saint Morand »	80

Les 11 subventions votées totalisent 1 280 euros.

POINT X Désignation d'un correspondant défense (2026-28)

Le maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre des relations entre les forces armées et les collectivités territoriales, il convient de désigner un correspondant défense.

Créée en 2001, cette fonction a pour objectif de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, d'informer les administrés sur les questions de défense et de sécurité, et de développer l'esprit de citoyenneté.

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **désigne** Madame Corinne PFLIEGER en qualité de correspondant défense de la commune ;
- **autorise** le maire à transmettre cette désignation aux services compétents ;
- **précise** que cette désignation prend effet immédiatement.

POINT XI COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (2026-29)

Le maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, il convient de proposer une liste de contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission, composée du maire et de commissaires titulaires et suppléants, est chargée d'intervenir en matière de fiscalité directe locale et de participer à l'évaluation des bases d'imposition des contribuables de la commune.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, le conseil municipal doit proposer une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants, parmi lesquels seront désignés par l'administration fiscale les membres définitifs de la commission.

Proposition de 24 noms de contribuables :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. BOULANGER René	BASSE Valérie
2. DANESI René	FOLZER Pascal
3. DESPRETZ Philippe	FOLZER Anthony
4. DIETSCH André	GALTIE Thierry
5. FRISCHINGER Roger	GOETZ Madeleine
6. KOENIG Laetitia	KRAFFT Martine
7. MULLER Berthe (Magstatt-le-Haut)	MINERY Philippe
8. OTT Alexandre	OTT Steve
9. OTT-DIETSCH Christelle	OTT Franck
10. PETER Marie-Paule	PFLIEGER Corinne
11. VONAU Richard	STIEDEL Alexandre
12. WIRTH Vincent	STOECKLIN Nathalie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

- **approuve** la liste des contribuables proposés en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs
- **autorise** le maire à transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques ;
- **précise** que la désignation finale des membres de la commission relève de l'administration fiscale.

POINT XII DIVERS

Compte-rendu des différents syndicats

M. Steve Ott rend compte du conseil de classe qui a eu lieu le 31 mars 2026. Il indique que le matériel informatique à savoir les ordinateurs portables, est devenu vétuste. Il est également à noter que la salle informatique n'est pas utilisée.

Mme Barbara Porfirio fait part des éléments issus de la réunion du Syndicat Intercommunal des affaires scolaires du 14 avril 2026. Elle évoque notamment la proposition d'installation d'un miroir de sécurité au niveau du virage situé rue de la Vallée.

Organisation entre élus

M. Alexandre Ott souhaite être accompagné par d'autres élus pour être secondé par des élus pour certaines missions courantes (gestion des poubelles aux abribus, déchets verts au cimetière, interventions à l'école, désherbage du cimetière, etc.). Il souhaiterait pouvoir compter sur un relais en cas d'absence.

Il précise notamment qu'il pourrait compter sur l'aide de M. Anthony FOLZER qui dispose de l'habilitation électrique, et de Cédric KOENIG.

Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie

Le maire informe le conseil municipal que les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie seront modifiés à compter du 4 mai 2026, comme annoncé dans le Tagsdorfer Blettla. L'accueil du public se fera aux horaires suivants :

- le lundi de 15h00 à 19h00 ;
- le jeudi de 10h00 à 12h00.

A noter que pour toute demande d'entretien avec le maire ou les adjoints, les administrés sont invités à prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Vente de tulipes

Madame le Maire remercie les bénévoles ayant participé à la vente de tulipes au profit de l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IHRT) : Mesdames DIETSCH Suzanne, DIETSCH Yvette, Leslie VINOLAS et OTT-DIETSCH Christelle

Cette initiative solidaire a rapporté 520 € témoignant de l'engagement de notre commune en faveur de la recherche médicale.

Journée citoyenne

La journée citoyenne aura lieu le samedi 30 mai 2026.

Une réunion du comité de pilotage se tiendra le lundi 18 mai 2026 à 20 heures à la salle communale. Il s'agira de définir les différents chantiers et les responsables.

Site internet - compte Facebook

Mme le Maire rappelle l'importance de la communication communale à destination des habitants. Elle souligne qu'une mise à jour régulière du site internet ainsi qu'un suivi attentif de son contenu sont nécessaires.

Il serait souhaitable qu'un élu puisse être désigné pour en assurer le suivi, en lien avec la secrétaire de mairie.

Mme le Maire indique que le prestataire informatique Adéquation Web propose, dans le cadre du contrat de maintenance en cours, une courte formation afin de faciliter la prise en main et la gestion du site internet. M. Anthony FOLZER accepte d'assurer cette mission. Mme Christelle OTT-DIETSCH participera à la formation en qualité de suppléante.

Concernant la page Facebook de la commune, elle appelle à la vigilance face aux risques de débordements face aux réseaux sociaux, lesquels peuvent s'avérer difficiles à maîtriser et à suivre au quotidien.

Les gens du voyage

Mme le Maire informe le Conseil municipal de la situation relative au stationnement des gens du voyage sur le territoire communal. Un protocole de mise à disposition d'un terrain privé a été signé, autorisant l'installation du 26 avril au 2 mai à 18h. Un don de 350 € a été versé à l'école afin de couvrir une partie des frais. La gendarmerie était sur place.

Un arrêté municipal portant interdiction de stationnement des gens du voyage sur les voies publiques et privées de la commune a été pris.

Mme le maire indique qu'une commande de panneaux d'interdiction sera prochainement effectuée afin de renforcer la signalisation sur le territoire communal.

Urbanisme

Mme le maire informe les membres du conseil qu'un Permis de Construire a été déposé par M. SCHUMACHER Vincent pour une maison individuelle dans la rue de Hirsingue. PC signé le 20/04/2026.

Ouverture Café au Soleil : du 17 au 24 mai 2026

Mme le Maire informe le Conseil municipal que Mme STOECKLIN Aline, exploitante d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie, a déclaré son intention d'ouvrir temporairement l'établissement « Café Au Soleil », situé 5 rue Principale à Tagsdorf, du 17 au 24 mai 2026 inclus. Cette ouverture se fait dans le cadre du maintien de la licence de boissons (tous les 5 ans).

La séance est levée à 23h45.

La secrétaire de séance
Nadia DOLECZIK

Le Maire
Béatrice HANSER

ORDRE DU JOUR

<p>du Conseil Municipal de Tagsdorf du 27 avril 2026 à 20h00 à la mairie-école</p>

- POINT I Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
- POINT II Décision prise par le maire par délégation du conseil municipal
- POINT III Le point sur le suivi des affaires terminées, en cours, à venir
- POINT IV Etude de diagnostic pour la mise aux normes de la salle communale
- POINT V Amortissement de la subvention d'équipement versée pour le bassin
(point reporté)
- POINT VI Convention intercommunale pour l'accueil des élèves des classes élémentaires
- Année scolaire 2026/2027
- POINT VII Informations obligatoires du Conseil Municipal avant le vote du budget
- POINT VIII Vote des taux des impôts directs locaux
- POINT IX Adoption du Budget primitif 2026
- POINT X Désignation d'un correspondant Défense
- POINT XI Composition de la Commission Communale des Impôts Directs
- POINT XII Divers

TABLEAU DES SIGNATURES

pour l'approbation du procès-verbal de la séance
du Conseil Municipal de la Commune de Tagsdorf
du 27 avril 2026

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Béatrice HANSER	Maire		
Alexandre OTT	1 ^{er} adjoint au maire		
Christelle OTT-DIETSCH	2 ^{ème} adjoint au maire		
Didier FORESTI	Conseiller Municipal		
Corinne PFLIEGER	Conseillère Municipale		
Vincent WIRTH	Conseiller Municipal		
Cédric KOENIG	Conseiller Municipal		
Aline BOEGLER	Conseillère Municipale		
Steve OTT	Conseiller Municipal		
Barbara PORFIRIO	Conseillère Municipale		
Anthony FOLZER	Conseiller Municipal		